



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

***** ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N ST 2025 063

Réglementant la circulation et le stationnement

2 rue GRANDE

*Entreprise Toiture Plein Sud – Engin de Levage
Prolongation du 04/04/2025 au 04/04/2025*

ST-ARRET / SP

**_*_*_*_*_*_*_*_*

Nous, Bernard RAMOND, Maire de la commune de Lambesc,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté municipal réglementant le stationnement référencé PM 10/14
Sur proposition du directeur des Services Techniques,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation

L'arrêté N°ST 2025 057 est prorogé :
Le 4 avril 2025

ARTICLE 2 : Redevance

Au regard de la demande du pétitionnaire le présent arrêté fera l'objet d'une demande de paiement de redevance pour occupation de domaine Public.
La redevance sera minorée de 50% pour les entreprises Lambescaines.

- **STATIONNEMENT**

Le pétitionnaire a déclaré :

Nb de jours	Type de Véhicule	Somme due	Sommes due entreprise Lambescaine
1 jour	Véhicule Utilitaire (PTAC de 3.5 à 4 tonnes) 8.50€	8,50€	4,25€

Le montant de la redevance sera de **4,25€ (quatre euros et vingt-cinq centimes)**.
A régler au régisseur.

Contact : christophe.cerdan@lambesc.fr – 04 42 17 00 57

- **A défaut de paiement, aucune prolongation ni nouvel arrêté ne sera établi à l'entreprise sur l'ensemble de la commune.**

Les autres dispositions de cet arrêté restent inchangées.

